



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_221123_004

SÉANCE DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois novembre à 16h30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	17 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	34
Suffrages exprimés	34

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

MOREL Harry Claude représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée
JAVELLE Blanche Reine représenté(e) par HOAREAU Sylvain
COURTOIS Lucette représenté(e) par FULBERT-GÉRARD Gilberte
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté(e) par COLLET Vanessa
HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel
GEORGET Marilynne représenté(e) par HUET Marie-Josée
K/BIDI Emeline représenté(e) par MUSSARD Harry

Absents

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur NAZE Jean Denis, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Rénovation et restructuration des espaces publics du centre-ville de Saint-Joseph - Requalification de la rue du Général de Gaulle et aménagement d'un parking paysager - Approbation du projet et du plan de financement

Le Président de séance expose :

La Commune de Saint-Joseph est une ville moyenne de plus de 38 000 habitants. Elle est identifiée au même titre que Le Tampon et Saint-Louis comme pôle secondaire dans le bassin de vie du « Sud Sauvage » de l'île de la Réunion. Ce bassin de vie de plus de 60 000 habitants s'étend depuis Grand-Bois/Mont-vert jusqu'à Saint-Philippe en y incluant la Petite-Île.

Le projet de rénovation et de restructuration des espaces publics dans l'hypercentre de Saint-Joseph autour de la gare routière, de la halle François Mitterrand et des activités commerciales s'inscrit dans un projet global de dynamisation du centre-ville de Saint-Joseph porté par la Ville et l'ensemble des partenaires signataires début 2019 de la convention Action Cœur de Ville (Etat, Région, CDC, ...).

La stratégie de dynamisation retenue par l'ensemble des partenaires dans le cadre de ce programme pour le centre-ville se veut volontariste et ambitieuse au service de l'attractivité du cœur de ville permettant d'asseoir son rayonnement dans le bassin de vie du Sud Sauvage. Elle repose sur des axes prioritaires d'intervention, notamment :

- le développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions,
- la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine,
- la fourniture de l'accès aux équipements et services publics.

Deux conditions doivent être remplies pour un centre-ville plus attractif :

- maintenir et faciliter une accessibilité et une visibilité du centre-ville,
- attirer par l'embellissement des espaces publics, l'offre commerciale et résidentielle.

Le projet présenté consistant en la rénovation, la requalification et la mise en valeur de la rue Général de Gaulle (entre la rue Leconte Delisle et la rue Raphaël Babet) ainsi que la réalisation d'un parking paysager (en amont de la place François Mitterrand) en plein cœur de la ville est d'autant plus nécessaire qu'il pose les conditions d'une nouvelle dynamique pour améliorer l'attractivité du centre-ville dans toutes ses composantes : faciliter les déplacements, améliorer les circulations douces, attractivité des commerces, de l'habitat, ... Ce projet participe également à l'embellissement de la ville, à la mise en valeur de l'espace public et à la relance de l'activité économique (BTP, commerce, ...) via la commande publique.

1/ Description succinct du projet et ses objectifs

Le constat

La conception actuelle de la rue favorise une fonction de circulation et de passage aux dépens d'une qualité des espaces et de la vie locale. L'évolution urbaine autour de cette rue a été considérable ces dernières années, entraînant une dégradation importante de l'espace. Les stationnements y sont anarchiques, soit par l'absence de place, soit par l'implantation de zones de stationnement non conformes et les revêtements de surface sont localement altérés.

La chaussée est par endroit détériorée. Les cheminements piétons ne sont pas ou peu traités et les circulations PMR sont quasi inexistantes.

Le projet

Il s'agit de requalifier la rue Général de Gaulle entre la rue Leconte Delisle et la rue Raphaël Babet au niveau de la gare routière (rénovation, trottoirs, éclairage public économe en énergie LED, ...), en facilitant l'accessibilité au centre-ville et en organisant le stationnement avec un parking paysager en amont de la place François Mitterrand.

Les travaux intégreront :

- l'aménagement d'un parking paysager nécessaire au fonctionnement du centre-ville,
- la rénovation de la rue Général de Gaulle entre les rues Raphaël Babet et Leconte Delisle (réfection des trottoirs, remise en état de la chaussée, éclairage public économe en énergie LED, ...),
- les aménagements pour favoriser les modes actifs de déplacements (piétons, cycles) et améliorer l'accessibilité du cœur de ville (double sens), favorisés par la limitation de la vitesse à 30km/h ; ces aménagements seront en connexion avec les équipements structurants existants (gare routière, halle François Mitterrand, commerces, ...) et projetés (future opération de logements intermédiaires (20 logements PLS/PLI et 2 commerces),
- la limitation de la vitesse à 30 km/h vise à protéger les piétons et cyclistes, une mesure qui favorise un rééquilibrage de l'espace public au profit des mobilités douces (vélos, trottinettes, transport en commun) ; un report modal qui améliore aussi la fluidité du trafic en ville et réduit donc les nuisances sonores et la pollution,
- les réseaux nécessaires au fonctionnement du secteur (réseaux secs et humides) y compris l'enfouissement des réseaux secs,
- l'éclairage public économe en énergie (système LED) et adapté à l'avifaune marine endémique et/ou protégé en particulier le pétrel de Barau,
- la signalétique adaptée aux personnes à mobilité réduite (bandes podotactiles),
- du mobilier urbain adapté aux usagers (bancs, corbeilles, ...),
- des plantations d'arbres et d'arbustes endémiques et indigènes adaptés au contexte climatique local et au fonctionnement des espaces.

Les objectifs visés

- Améliorer le cadre de vie et l'image du cœur de ville et augmenter l'attractivité des espaces publics autour de la gare routière, de la halle et plus globalement de l'hypercentre de Saint-Joseph.
- Améliorer l'accessibilité au centre-ville et le confort de l'espace public pour les piétons et cyclistes (limitation de la vitesse à 30km/h), fluidifier la circulation.
- Réduction des nuisances sonores et de la pollution (limitation à 30 km/h).
- Sécuriser l'espace public tant au niveau des piétons, des cyclistes que des automobilistes.
- Économies d'énergie par la mise en place d'un éclairage utilisant les leds.
- Enfouissement des réseaux pour un environnement plus qualitatif et restructuration des réseaux secs et humides.
- Augmenter la fréquentation du cœur de ville et son attractivité commerciale et résidentielle.

2/ Ingénierie financière

Montant prévisionnel des travaux :

Postes	Requalification de la rue du Général De Gaulle et aménagement d'un parking paysager	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1	Lot 1 : VRD – Aménagements paysagers	2 500 000,00	2 712 500,00
Lot 2	Lot 2 : Signalisation – Equipements	97 860,00	106 178,10
TOTAL		2 597 860,00	2 818 678,10

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, la Commune compte solliciter une participation financière du FEDER 2014-2020 au titre de la mesure 10.3.4 « Rénovation durable des centres villes/centre bourg et petites villes » .

Le plan de financement prévisionnel proposé se présente comme suit :

	Coût total € TTC	Montant € HT des dépenses	Union Européenne (FEDER – REACT UE)	Maître d'Ouvrage : Commune
Dépenses totales	2 818 678,10 €	2 597 860 €	2 338 074 €	259 786 €
Dépenses éligibles	2 818 678,10 €	2 597 860 €	2 338 074 €	259 786 €
% d'intervention sur les dépenses éligibles HT		100,00%	90,00%	10,00%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet concernant la requalification de la rue Général de Gaulle et l'aménagement d'un parking paysager sur le centre-ville de Saint-Joseph ;
- d'approuver le plan de financement avec une subvention attendue du FEDER REACT UE d'un montant de 2 338 074 € et une participation communale de 480 604,10 € TTC (259 786,00 € HT + 220 818,10 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention FEDER 2014-2020 au titre de la mesure 10.3.4 « Rénovation durable des centres villes/centre bourg et petites villes » ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°4,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (34 voix pour) :**

Article 1^{er} .- D'APPROUVER le projet concernant la requalification de la rue Général de Gaulle et l'aménagement d'un parking paysager sur le centre-ville de Saint-Joseph.

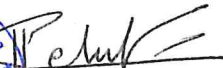

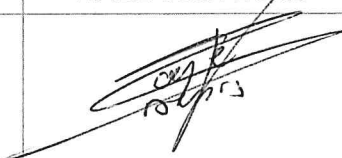
Article 2.- D'APPROUVER le plan de financement avec une subvention attendue du FEDER REACT UE d'un montant de 2 338 074 € et une participation communale de 480 604,10 € TTC (259 786,00 € HT + 220 818,10 € de TVA).

	Coût total € TTC	Montant € HT des dépenses	Union Européenne (FEDER – REACT UE)	Maître d'Ouvrage : Commune
Dépenses totales	2 818 678,10 €	2 597 860 €	2 338 074 €	259 786 €
Dépenses éligibles	2 818 678,10 €	2 597 860 €	2 338 074 €	259 786 €
% d'intervention sur les dépenses éligibles HT		100,00%	90,00%	10,00%

Article 3.- D'AUTORISER le Maire à solliciter la subvention FEDER 2014-2020 au titre de la mesure 10.3.4 « Rénovation durable des centres villes/centre bourg et petites villes ».

Article 4.- D'AUTORISER le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 5.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire LEBRETON Patrick	Le secrétaire de séance NAZE Jean Denis
 	

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 28 novembre 2022
Et publication ou notification le : 28 novembre 2022
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 28 novembre 2022